

Registre des délibérations - Délibération n° 10 : 01/02/2017

FINANCEMENTS DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le premier février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Philippe Maurizot
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excuses :**

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
74	67

Date de convocation
29/11/2016
RC - 737

Délibération n° 10 : 01/02/2017

FINANCEMENTS DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS

► Historique et grands objectifs de gestion

De septembre 2008 à décembre 2012, le Conservatoire du Littoral a acquis 6500 ha de terrains à la Compagnie des Salins du Midi (CSME) situés sur les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer. À terme, ces terrains seront complétés par un périmètre composé d'autres terrains de la CSME et par l'affectation du Domaine Public Maritime (DPM) au droit de la propriété ainsi constituée.

Par ailleurs, la gestion de ces terrains des étangs et marais des salins de Camargue se déroule dans le cadre d'une cogestion qui réunit le Parc, la Tour du Valat et la Société Nationale de Protection de la Nature.

De manière plus ancienne, le Conservatoire du Littoral s'est porté acquéreur d'autres territoires, et notamment en 1977 du Domaine de la Palissade, en gestion directe, pour une superficie de 702 ha, puis des Theys du Mazet, du Levant et de Roustan pour une surface de 317 ha. La mutualisation a permis en 2015 une cogestion avec la mairie de Port Saint Louis du Rhône pour ces derniers terrains.

En 2015, l'affectation du DPM au droit de la Palissade a été confiée au site du domaine de la Palissade comme le prévoit la convention de gestion du Conservatoire du Littoral dans son article 1.1.

De plus, le Conservatoire a acquis différentes terres à vocation essentiellement agricole : le Mas neuf pour 220 ha, Rousty pour 207 ha et en 2015 le Mas de Ste Cécile pour 16 ha.

On discerne ainsi trois unités de gestion qui concernent les anciens salins, les terrains agricoles et l'embouchure du Grand Rhône. Les objectifs de gestion du site « Étangs et marais des salins de Camargue », tels que définis dans l'actuelle notice de gestion sont :

- Le rétablissement d'un fonctionnement hydraulique moins artificiel qui passerait notamment par la reconnexion avec les hydro systèmes alentours (Vaccares, mer, Canal du Japon) ;
- La reconstitution des écosystèmes littoraux caractéristiques des lagunes littorales méditerranéennes et des fronts de mer sableux (dunes grises, steppe salée, pelouses) ;
- Le maintien ou l'augmentation de la capacité des oiseaux d'eau coloniaux ;
- La mise en œuvre d'une gestion adaptative à l'élévation du niveau de la mer, notamment au travers d'un retrait maîtrisé et progressif du trait de côte dans les secteurs soumis à l'érosion ;
- L'intégration des problématiques économiques locales, notamment la situation de Salin-de-Giraud, en veillant à offrir des possibilités de découverte et de diversification économique douces et respectueuses des objectifs du Conservatoire et des autres partenaires de la gestion.

Les objectifs de gestion du secteur de la Palissade définis d'une part dans son plan de gestion et d'autre part dans le schéma de gestion du DPM sont :

- Contribuer à la protection de l'environnement naturel de l'embouchure du Grand Rhône ;
- Favoriser sur le domaine le contexte évolutif naturel de l'embouchure du Grand Rhône ;
- Développer, par la recherche scientifique, la valorisation et la reconnaissance du fonctionnement et de l'évolution du système deltaïque ;
- Développer l'accueil du public et l'éducation à l'environnement et au territoire, dans le respect de l'équilibre écologique du site ;
- Promouvoir et mettre en œuvre les principes du développement durable ;
- Rendre compatibles les usages avec la préservation des habitats et de la biodiversité du DPM.

► Orientation

L'année 2016 a vu la confirmation de la mise en place de la gestion mutualisée des espaces naturels gérés par le Parc naturel régional de Camargue. Ainsi, le redéploiement des ressources et des équipes se veut effectif sur l'intégralité de ces espaces. Pour autant, les objectifs de gestion restent particuliers aux spécificités de chaque territoire qui présente des besoins et des suivis individualisés.

Dans le cadre de la mutualisation, il a été validé par les partenaires associés, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la commune d'Arles de maintenir les moyens dédiés autrefois au site de la Palissade afin de les redéployer dans ce nouveau cadre, une réflexion est en cours pour définir les modalités de la pérennisation des sommes dédiées à la gestion de l'ensemble des terrains confiés au Parc. Toutefois, dans le contexte actuel, le budget prévisionnel 2017 est présenté en minimisant les dépenses et en prenant en compte des recettes supplémentaires (mécénats, dons, convention agricole...) pour les nouveaux projets.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/02/2017

Application agréée E-fogalite.com

Le tableau ci-après présente le budget prévisionnel correspondant à la gestion des terrains confiés au Parc pour l'année 2017.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Masse salariale globale affectée à la gestion des terrains du Conservatoire = 15,5 ETP	624 156 €	Convention tripartite (Conseil départemental + Région)	135 000 €
Frais de fonctionnement	173 620 €	Agence de l'eau (75 % adjoint chef de pôle+ 245 jours de mission « zones humides »)	42 000 €
Programme réfection des locaux : 1ère tranche (2016) Etude technique station d'eau (demande mise aux normes ARS) et 2 ^{ème} tranche (2017) + réfection locaux.	37 671 €	Demande renégociée dans le cadre du Contrat Départemental pour un budget global de 118 714 € (2016-2019) : Conseil Départemental 71 228 €, CdL 23 744 € et PNRC : 23 742 € report 2016 + programme 2017	37 671 €
Accueil du public : signalétique sentier, site internet, panneau d'entrée, table de pique-nique....	17 000 €	Dotations Sites mutualisés Ville d'Arles	96 524 €
Matériaux bois : ganivelles, barrières, clôtures	20 000 €	Dotations Sites mutualisés, Conseil Départemental	286 567 €
Travaux réfection de pistes, passerelle canal palun	40 000 €	Autofinancement PNRC	150 000 €
Curage hydro : roubine des allemands, roubine clos d'argent sud, communication Baisse Claire Gacholle, reprise mare chevaux Clos d'Armand avec dispositif anti jussie, Fascinage palette Baisse Claire	7 500 €	Conservatoire du Littoral (report 2016)	45 000 €
Equipements (matériels de suivi scientifiques, ordinateurs)	8 000 €	Recettes conventions agricoles	57 000 €
Programme biodiversité	14 100 €	Projet convention biodiversité CD13, Renégocié en cours d'année : 8 100 € + PNRC 6 000 € report 2016	14 100 €
Edition d'une lettre de site et autres outils de communication	8 000 €	Mécénat WWF	20 000 €
		Recherche Mécénat	66 185 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES	950 047 €	TOTAL GENERAL DES RECETTES	950 047 €

Afin de répondre aux demandes des différents partenaires bailleurs de fonds, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve l'affectation des fonds nécessaires à la gestion des espaces naturels gérés par le Parc naturel régional de Camargue ;
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du budget des espaces naturels pour l'exercice 2017.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

[Signature]

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **09 FEV. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 FEV. 2017**

Le Président,
Roland Chassain



